

Image not found or type unknown



rénovation aménagement locataire

Par **Jessica0013**, le **06/02/2013** à **00:35**

Bonjour je suis locataire est ce que j'ai le droit d'installer une cuisine équipée que je laisserai si je part, de refaire ma terrasse qui est complètement fissuré à cause des racines d'un figuier sans en demander l'accord. J'ai une mezzanine dont le sol est le plafond de mon salon poutre et lambris bois brute vernis je souhaite repeindre ai je le droit? Merci

Par **janus2fr**, le **06/02/2013** à **11:37**

Bonjour,

Pour ce qui est des modifications telle que l'installation de la cuisine, vous devez avoir l'autorisation (écrite) du bailleur, sans quoi, vous prenez le risque de devoir tout remettre en état lors de votre départ.

Pour ce qui est de la simple décoration, vous pouvez vous passer d'autorisation tant que vous n'en changez pas la nature (par exemple, vous pouvez repeindre d'une autre couleur si vous le souhaitez, mais pas poser du carrelage).